

Fiche de demande de contrôle du dispositif d'assainissement non collectif

PROPRIETAIRE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

PERSONNE A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

Adresse du bien à contrôler	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
<u>Section cadastrale :</u>	

Nombre de dispositif à contrôler devant faire l'objet d'une facturation propre : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> et + <input type="checkbox"/> (Case à cocher)

Numéro de compteur d'eau potable	
Relevé du compteur	

Le numéro de compteur et le relevé du compteur doivent OBLIGATOIREMENT être renseignés afin de prendre en compte la demande.

Dans le cadre des contrôles réalisées pour vente immobilière, si la demande est transmise par un représentant du propriétaire, un courrier ou mail du propriétaire doit être envoyé à EAUX SUD PAYS D'AUGE afin de confirmer l'autorisation de contrôle. De plus, il est de la responsabilité du demandeur d'informer le propriétaire des conditions de réalisation et de facturation des contrôles.

Toute demande de contrôle incomplète ne pourra pas être traitée

INFORMATION

Nous tenons à vous rappeler que ce contrôle émet un avis réglementé dans le cadre de la loi sur l'Eau et qu'il fait suite au constat réalisé exclusivement lors de la visite sur place.

Pour cette raison, il est de votre **responsabilité** de préparer la visite de l'installation que ce soit au niveau administratif ou technique avant le constat sur place.

Au niveau administratif :

- ✓ Cette fiche doit être dûment remplie et transmise au service pour une confirmation de prise de rendez-vous. En son absence le rendez-vous sera soit annulé soit non fixé.
- ✓ De préparer tous les documents relatifs à l'historique de votre installation (copie des rapports de contrôles, factures, justificatif de vidanges, servitudes..).

Au niveau technique :

- De rendre **accessible** l'installation pour le contrôle (dégagement et ouverture des regards, fosse...).
- D'accompagner l'agent de contrôle (ou le faire accompagner) durant cette visite,
- De remplacer avant le contrôle les défauts de fermeture (les plaques absentes, cassées ou usées) et les dysfonctionnements d'éléments électromécaniques (pompe de relevage, compresseur...).

Nous attirons votre attention, sur le fait qu'une installation non préparée, déclarée non conforme lors du contrôle, ne pourra faire l'objet d'aucune modification de son avis après la visite.

En cas de **NON CONFORMITE**, la réglementation impose une procédure de **REHABILITATION SOUS 1 an pour l'acquéreur**.

A la suite du contrôle sur place, le service dispose d'un délai de **4 semaines** entre la prise de rendez-vous et le rendu du rapport de contrôle.

Cette visite fera l'objet d'un coût de contrôle de 182.60€ TTC à la charge du propriétaire.

Signature du demandeur

Toute demande de contrôle incomplète ne pourra pas être traitée

EAUX SUD PAYS D'AUGE

189 Boulevard Herbet Fournet – 14100 LISIEUX – Tel : 02 31 31 22 33 – Courriel : spanc@agglo-lisieux.fr